

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Mardi 9 janvier 2018

POINT DE PRESSE

La simplification administrative au bénéfice des entreprises calédoniennes

Introduction

Dans sa déclaration de politique générale prononcée devant le Congrès le 22 décembre 2017, Philippe Germain, président du gouvernement, a confirmé la volonté du 15^e gouvernement collégial de s'engager dans la simplification des démarches administratives.

« Au fil des réformes économiques, sociales et fiscales, nous avons accumulé les règles et les procédures qui pèsent sur la compétitivité de l'économie et plus particulièrement sur nos très petites entreprises et nos artisans, a-t-il déclaré. Le temps est venu d'effectuer un virage à 180° et de faire bouger les lignes.

« Dans un monde où tout s'accélère, dans lequel le temps devient rare et précieux, la dématérialisation des formalités est une absolue nécessité. Nous avons souhaité, avec notre collègue Bernard Deladrière, membre du gouvernement en charge de la modernisation de l'administration, mettre un accent tout particulier sur cet objectif (...)

« Ce travail (simplification effective de la réglementation et de ses procédures) a déjà commencé. La dématérialisation des démarches d'immatriculation des sociétés est opérationnelle depuis quelques jours, a indiqué le président. La procédure d'examen des dossiers de concentration et des demandes d'ouverture ou d'extension de surfaces commerciales a été simplifiée. L'instruction de la défiscalisation locale a été raccourcie, et permettra aux entreprises d'être rapidement fixées sur l'orientation du gouvernement. La possibilité d'avoir recours de manière simplifiée à un entrepôt sous douane, pour le passage à la TGC à taux plein, a été créée. Ces arrêtés sont prêts. Ils seront sans tarder soumis au gouvernement. »

Ces arrêtés ont été adoptés ce matin en séance du gouvernement. En voici le détail :